



A qui s'adresser pour un monsieur seul ?

Par **azerty06**, le **07/01/2012 à 20:57**

Bonjour,

Voilà, ce matin je me suis rendu à la sépulture d'un de mes cousins éloignés que je voyais de temps en temps.

Il s'agit d'un monsieur qui était un véritable "général faisant pression sur son frère". C'était 2 frères célibataires sans enfants de plus de 70 ans. Maintenant qu'il est décédé, le plus "jeune" qui a toujours vécu sous ses ordres se retrouve SEUL, malade et la honte... "sans aucune famille" pour l'aider.

Nous sommes 3 groupes de cousins et les 2 autres nous ont envoyé balader (ils refusent de s'occuper de lui alors qu'ils habitent à 200m mais ils détiennent tous les comptes bancaires).

Honte de chez honte : ils nous ont annoncé le décès du cousin en disant que tout était OK.

En réalité, c'est la voisine qui a tout fait : TOUTES les démarches pour la sépulture, etc... J'ai honte de cette famille qui nous a tenu à distance en nous disant qu'ils s'occupaient de tout.

Bref, j'habite à 300 km et je m'occupe déjà de mes 2 grands-parents très âgés.

J'ai attendu l'infirmière à domicile. Elle m'a indiqué que ce cousin restant n'a personne. Je me suis énervée de voir l'inhumanité de cette famille de mer.. . Je me dévoue donc pour aider ce cousin mais c'est complexe et très loin car il s'agit du cousin germain de ma grand-mère (c'est elle qui doit s'occuper de lui mais elle-même a 83 ans). En tant que petit enfant, elle m'a désigné à moi.

J'en viens donc à ma question:

L'infirmière m'a dit qu'elle allait signaler cela. Je lui ai demandé d'instaurer une tutelle pour ce cousin éloigné . Elle m'a dit qu'elle allait s'en occuper. Mais il est urgent pour moi dès lundi de contacter quelqu'un pour rapidement mettre en place un service de distribution de repas, aidant à domicile, femme de ménage, etc...

Pour mettre en place tout cela, à qui dois-je m'adresser ? Est-ce la tutelle qui pourra gérer cela ? Bien sûr, je me déplacerai pour faire le nécessaire, pour aller le voir, pfff, j'en ai les

larmes aux yeux.

Je suis effondrer de voir tout ça car j'habitait à l'étranger, on a tous fait confiance à des cousins véreux et je tombe des nus.

Merci de vos réponses. Et surtout de vos conseils.

Par **corimaa**, le **07/01/2012 à 21:09**

[citation]Nous sommes 3 groupes de cousins et les 2 autres nous ont envoyé balader (ils refusent de s'occuper de lui alors qu'ils habitent à 200m [fluo]mais ils détiennent tous les comptes bancaires)[/fluo]. [/citation]

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire concernant les comptes bancaires ?

Pour toutes vos autres demandes, cliquez sur les 3 liens suivants :

<http://vosdroits.service-public.fr/F245.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F248.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F10009.xhtml>

Bon courage :)

Par **azerty06**, le **08/01/2012 à 00:14**

Et bien mon lointain cousin venant de perdre son frère n'a pas toute ça tête (normal le pauvre). Quand j'allais le voir, tout était rangé, ça allait mais il employait toujours le terme "ils s'occupent de moi" . Sauf que le "ils" ce sont les voisins et non pas les cousins qui habitent à côté (je viens de le découvrir). Ce Monsieur seul me dit "oui, ils sont venus me voir l'autre fois, il y a quelque temps (en fait, j'ai découvert que leurs dernières visites datent de ... 2 ans en arrière).

Il y a 2 ans qu'ils se sont fait faire une procuration sur les comptes de ces 2 frères célibataires. Evidemment, un seul cousin passe leur apporter 500 euros par mois et il passe pour le bon Dieu. Il ne passe que pour ça et n'est même pas venu à la sépulture et n'a pas payé le cercueil. Tous ces cousins véreux sont partis à la vitesse grand V sans qu'on comprenne. c'est quand la voisine est arrivée et qu'elle a expliqué que je suis tombée des nus. J'en ai vraiment eu les jambes coupées au point d'aller m'asseoir. Je m'occupe déjà de mes grands-parents et c'est dur.

L'avantage, c'est que mes grands-parents ont toutes leurs têtes et qu'ils s'occupent de leur compte, je sais rien et c'est très bien comme ça. C'est eux qui m'ont élevés et aujourd'hui je les aide à mon tour.

A l'inverse, je suis perdu en démarches administrative face à ce cousin âgé, SEUL de chez SEUL, qui a ses facultés qui vont revenir après quelques jours de fatigue mais qui est fait prisonnier par 2 groupes de cousins qui ne font rien mais qui détiennent tous les comptes. Comme l'infirmière me l'a dit, ce cousin âgé pourrait resté vivre chez lui si la famille s'occupe de lui. Elle me fait confiance et me demande à moi d'agir pour mettre urgemment une tutelle

en place et que ce cousin âgé puisse retrouver son indépendance et surtout son compte qui lui appartient à lui seul pour se soigner, se nourrir, etc...

Ce monsieur que j'adore a travaillé toute sa vie, j'estime qu'il a droit à sa vie, à son compte sans que personne le vole, et le droit de vivre chez lui. Des cousins véreux et des voisins sympas mais bon... voilà, ça reste des voisins. Mon cousin âgé ne comprend pas que la dame qui l'aide tous les jours n'est pas payé et qu'elle peut partir de la seconde à l'autre (voisine). Il me faut urgemment trouver des gens pour l'entourer mais j'y connais rien.

Je crois que je vais appeler une assistante sociale avec RDV urgent.

Concernant les cousins voleurs, je n'ai pas le courage d'aller en justice ou ... , je suis moi-même handicapée à cause d'un accident, en reconversion professionnelle et l'appréciation de la vie passe avant l'argent.

Si vous avez des conseils, merci.
Merci pour vos liens.

Par **corimaa**, le **08/01/2012** à **00:44**

Effectivement, il faut que le medecin de famille fasse un certificat médical établissant l'altération des facultés de la personne et ensuite, le tuteur pourra lui permettre d'avoir une aide à domicile, une livraison de repas etc...

Il faut aussi retirer le plus vite possible la procuration des cousins sur ses comptes bancaires. Il faudrait que votre cousin ecrive à sa banque et demande la revocation definitive de la procuration afin de recuperer ses comptes bancaires integralement.

Lire ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/F2120.xhtml>